

# notice de vote

à conserver : indispensable pour voter

-----

L'élection de vos représentants aux différentes instances de dialogue social (CT, CAP, CCP, CCMMEP) se déroulera **du 27 novembre au 4 décembre 2014 sur internet**.  
Pour voter, vous devez être en possession de vos identifiant et mot de passe électeur.

## Avant de voter

### >> Prenez connaissance de votre identifiant électeur

Identifiant électeur :

XXXX-XXXX-XXXX-XXXX

### >> Créez votre mot de passe électeur

- > connectez-vous à [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)
- > cliquez sur « Espace électeur / créez mon compte »
- > définissez votre mot de passe électeur
- > confirmez la création de votre compte à partir du courriel que vous recevrez dans votre messagerie professionnelle.



#### Sur [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014) :

Vous pouvez accéder à votre espace électeur et consulter les scrutins auxquels vous êtes appelé(e) à participer, les organisations syndicales candidates et leurs professions de foi

#### Vous pouvez aussi consulter :

- > le rôle de chaque instance de dialogue social
- > la liste des scrutins correspondant à votre statut (ou situation professionnelle)
- > une démonstration du vote par internet

## Pour voter

>> **Du 27 novembre à 10h au 4 décembre à 17h (heures de Paris), 24h/24 et 7j/7**  
**Connectez-vous à [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)**

- 1 cliquez sur « je vote »
- 2 saisissez votre identifiant électeur et votre mot de passe électeur que vous avez vous-même créé
- 3 participez aux scrutins qui vous sont ouverts



#### Vous ne disposez pas d'un ordinateur connecté à internet ?

Des espaces de vote seront ouverts le 4 décembre dans les services, universités, lycées, collèges et écoles de plus de 8 électeurs.